

PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N $^{\circ}$ 70 - MAI 2012

SOMMAIRE

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

Direction des services administratifs du SGAR

Arrêté N °2012136-0002 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Danièle SENEZ, directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île- de- France chargée d'assurer l'interim des fonctions de directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île- de- France, déléguée adjointe par interim de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour la région d'Île- de- France.

1



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012136-0002

signé par Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris le 15 Mai 2012

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris Direction des services administratifs du SGAR Bureau des affaires générales

Arrêté portant délégation de signature à Madame Danièle SENEZ, directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île- de- France chargée d'assurer l'interim des fonctions de directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île- de- France, déléguée adjointe par interim de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour la région d'Île- de- France.



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Secrétariat général pour les affaires régionales Direction des services administratifs

ARRÊTÉ

Portant délégation de signature à Madame Danièle SENEZ, Directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, chargée d'assurer l'intérim des fonctions de directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France,

Déléguée adjointe par intérim de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour la région d'Île-de-France

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS, DÉLÉGUÉ DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA COHÉSION SOCIALE ET L'ÉGALITE DES CHANCES POUR LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU le code de l'action sociale et des familles notamment son articleR121-21,
- VU la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, modifiée,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret du 9 octobre 2008 portant nomination de Monsieur Daniel CANEPA, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret du 7 novembre 2009 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSÉ),
- VU le décret n° 2009-540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
- VU L'arrêté ministériel du 26 mars 2012 chargeant Madame Danièle SENEZ, directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de l'intérim des fonctions de directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France à compter du 22 mars 2012,
- VU La décision du directeur général de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, en date du 2 mai 2012, portant nomination de Madame Danièle SENEZ en tant que déléguée adjointe par intérim de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour la région d'Ile-de-France,
- **SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRÊTE

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Madame Danièle SENEZ, directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, chargée d'assurer l'intérim des fonctions

.../...

de directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, déléguée adjointe par intérim de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour la région d'Île-de-France, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, délégué de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour la région d'Île-de-France, les actes relevant des programmes d'intervention et des crédits délégués au niveau de la région d'Île-de-France par le directeur général de l'Agence, notamment, dans les conditions précisées à l'alinéa suivant, les décisions et conventions de subvention dans la limite de 90 000 € par acte, les notifications de rejet de subvention et les documents d'exécution financière des crédits délégués.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Danièle SENEZ, la délégation consentie à l'article 1^{er} sera exercée par Monsieur Babacar FALL, adjoint à la directrice régionale par intérim ou par Madame Fabienne BOURDAIS, directrice régionale adjointe.

Article 3

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et la directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, chargée d'assurer l'intérim des fonctions de directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, déléguée adjointe par intérim de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour la région d'Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

Daniel CANEPA